

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 785

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 50**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens s'inscrivent dans une logique austéritaire. Les auteurs de l'amendement s'opposent à cette logique et par conséquent à l'harmonisation de ces CPOM.

De plus, la suppression de l'opposabilité des conventions collectives équivaut à la subordination du respect de conditions de travail dignes au respect d'objectifs chiffrés en matière d'activité.

Nous nous opposons à cette vision des services de santé.